

**Zeitschrift:** Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen  
**Band:** 54/1968-55/1969 (1969)

**Artikel:** Le statut des professeurs de l'enseignement secondaire en Suisse  
**Autor:** Egger, Eugène  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-59453>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Le statut des professeurs de l'enseignement secondaire en Suisse**

**Recrutement – Formation – Perfectionnement**

*Eugène Egger, professeur*

*Directeur du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation*

Lorsque en 1963 une «Commission fédérale pour l'étude des problèmes de relève dans le domaine des sciences morales, des professions médicales et des maîtres d'école moyenne<sup>1</sup>» présenta son rapport, elle souligna :

Dans tout le problème concernant l'encouragement de la relève universitaire, c'est incontestablement celui de l'enseignement secondaire, dans les gymnases en particulier, qui occupe une position prééminente. – Presque tous les cadres de formation universitaire passent par ces écoles où ils se préparent par un travail de longue haleine à leurs études proprement dites. Il convient donc que la qualité et le rendement du travail ne diminuent pas dans les gymnases ; il arrivera aussi un jour où de nouveaux gymnases devront être ouverts aux fins de pouvoir conduire une importante relève universitaire dans les hautes écoles. Tout cela sera pourtant sérieusement menacé, en partie irréalisable même, si le nécessaire n'est pas fait sans tarder sur tout le territoire de la Confédération pour augmenter la relève des professeurs de gymnase dont il faudra, en tout état de cause sauvegarder, mieux encore, améliorer le niveau et la qualité.

On ne peut guère faire mieux ressortir le rôle du corps enseignant secondaire. Pourtant le rapport cité plus haut rappelle aux autorités les difficultés et les problèmes auxquels elles doivent faire face dans ce domaine : pénurie de professeurs, qualité discutable de certains de

<sup>1</sup> Il est question ici de l'enseignement secondaire gymnasial, commercial et normal, appelé «école moyenne» («Mittelschule») puisque placée entre l'école élémentaire et l'enseignement supérieur.

ses membres, explosion scolaire, éclatement des structures et des programmes; d'où la mise en garde des autorités par certains de ces experts. Nous ne retenons ici que deux points:

Au cours de ces dix dernières années, on s'est malheureusement conformé ici et là au principe: «Plutôt un mauvais maître que point du tout.» Les conséquences n'en apparaissent que beaucoup plus tard.

Dégradation d'une situation morale et sociale autrefois proportionnée à la vocation que cette profession stipule. On honore davantage aujourd'hui et on rétribuera mieux ceux auxquels on confie son argent que ceux auxquels on remet ce que l'on a de plus précieux, ses enfants ...

Des constatations ont appelé la Commission fédérale d'experts à étudier les causes de ces difficultés afin de porter remède à cette situation: élargir les bases de recrutement, améliorer la formation, réviser les conditions de travail, favoriser le perfectionnement et le recyclage.

Dès lors, la situation s'est modifiée sous de multiples aspects. De nouveaux établissements secondaires se sont ouverts, réalisant ainsi une certaine décentralisation destinée à mieux utiliser les «réserves de talents», mesures prises par les autorités en combinaison avec une nouvelle politique d'aide socio-économique: bourses d'études, transports, cuisines scolaires, etc. D'autre part, les discussions soulevées autour de la révision de l'*«Ordonnance fédérale sur la reconnaissance de certificats de maturité»* ont manifesté la volonté d'introduire des réformes à l'intérieur des établissements secondaires: structures et programmes. Enfin, les contacts et la collaboration dans le cadre d'organisations intergouvernementales telles que l'OCDE et le CCC du Conseil de l'Europe ont favorisé et facilité l'introduction de certaines nouvelles méthodes et matières. Toutefois, nous devons constater que deux points présentent encore de sérieuses difficultés, soit: l'orientation et la sélection des élèves, puisque l'expérience et les comparaisons nous manquent à ce sujet; la formation et le recyclage des maîtres. On se heurte ici à des oppositions chez des professeurs secondaires et universitaires. D'autre part, les moyens font parfois défaut.

Nous ne pouvons aborder l'ensemble des problèmes depuis la décentralisation des établissements jusqu'au recyclage des professeurs. Aussi, nous nous contenterons de décrire et de commenter l'un des aspects de ce développement complexe, qui peut être tout simplement intitulé, selon l'OCDE, «expansion et réforme de l'enseignement secondaire», c'est-à-dire celui du *statut des professeurs de l'enseignement secondaire*, en mettant l'accent sur leur formation et leur perfectionnement.

Avant d'entrer dans les détails du sujet, nous tenons pourtant à rappeler que la Suisse ne connaît pas de ministère de l'éducation nationale. Les vingt-cinq cantons et demi-cantons sont autonomes en matière scolaire. De plus, la formation des professeurs de l'enseignement secondaire se fait presque exclusivement dans les universités cantonales et à l'Ecole polytechnique fédérale, qui, de leur côté, sont autonomes. Aussi, on ne peut parler de situation uniforme, de «statut suisse» des professeurs secondaires. Au contraire, dans notre petit pays, on rencontre les conditions et les voies les plus diverses concernant le recrutement, la formation, l'engagement et la rétribution des professeurs secondaires. Il en est de même pour les méthodes de perfectionnement. Dans cette diversité ou multiplicité, nous trouvons naturellement des situations plus ou moins normales, des voies traditionnelles ou toutes nouvelles, des groupes favorisés ou défavorisés. Il importe de souligner deux faits à ce sujet. Premièrement, il faut tenir compte dans ce domaine de l'apport considérable et vital de la «société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES)» qui – à défaut d'une autorité centrale – a grandement contribué à collaborer tout spécialement au perfectionnement de ses membres. D'autre part, les conférences des directeurs d'établissements ou d'écoles moyennes (directeurs de gymnases, d'écoles supérieures de commerce, d'écoles normales) ont travaillé dans le même sens en s'occupant avant tout des questions de structures et de programmes. Il importe de tenir compte de l'apport et du rôle des organisations et institutions privées ou semi-officielles dans la solution de toutes sortes de problèmes. Si l'on veut juger la situation telle qu'elle se présente en Suisse, on est obligé d'inclure l'activité d'associations privées. On s'étonnera moins alors que tout fonctionne malgré la carence d'administration et de planification centrales. Nous pensons que ce fait résulte en partie de l'ensemble de notre vie publique et politique basée sur la démocratie directe. Ensuite, il nous semble utile de souligner que la libre concurrence entre cantons ou communes scolaires permet souvent une progression plus rapide, des solutions plus flexibles, des réformes moins onéreuses que si l'ensemble du territoire de la Confédération devait être touché. Certes, il existe de ce fait des dissensions dont souffrent parfois les élèves qui changent d'école. Ce sont toutefois les cantons les plus avancés qui entraînent les autres. Ceux qui suivent peuvent profiter des expériences faites ailleurs. Il faut donc comprendre que les cantons et les établissements qui recherchent actuellement une coordination ou une harmonie plus grande ne veulent pas pour autant abandonner leur liberté d'action.

et le droit d'introduire des réformes ou de tenter de nouvelles expériences.

Nous essayerons maintenant de décrire le statut des professeurs secondaires en Suisse tel qu'il se présente dans ses grandes lignes, pour parler ensuite de quelques projets et problèmes d'avenir. Pour terminer nous nous permettrons de tirer certaines conclusions d'ordre général.

Si nous parlons *recrutement* et *formation* du personnel enseignant secondaire, nous devrons faire une distinction très nette entre la Suisse alémanique et la Suisse romande en ce qui concerne les cantons de Vaud et Genève plus spécialement.

En *Suisse alémanique* l'on distingue *deux échelons de professeurs d'enseignement secondaire*, ceux du *premier cycle* et ceux du *deuxième cycle*, ou du *cycle supérieur*. Certes, cette distinction n'est pas toujours nette puisque dans les sections latines ou classiques du premier cycle se trouvent des professeurs possédant les mêmes qualifications que ceux du cycle supérieur, tandis que dans les sections «réales» cette différence est plus générale. D'autre part – dans les petits établissements surtout – nous trouvons des professeurs qui enseignent dans les deux cycles. Toutefois, la distinction existe et la formation est différente, soit dans la durée, soit dans l'organisation des études. Si pour les deux, les conditions d'admission requièrent un enseignement secondaire long avec certificat de maturité, la formation des premiers, c'est-à-dire des enseignants secondaires inférieurs, est de 2 à 3 ans, tandis que celle des enseignants secondaires supérieurs de 4 à 6 ans. De plus, les études du premier groupe se rapprochent de la formation normalienne, tandis que le deuxième groupe fait les mêmes études que ceux qui se vouent à une carrière scientifique, soit dans la recherche, soit dans l'industrie. Enfin, si les candidats aux études de professeurs secondaires inférieurs viennent fréquemment des écoles normales avec un brevet d'instituteur primaire, cela est plutôt l'exception pour ceux qui veulent devenir professeurs dans l'enseignement secondaire supérieur. Par contre, il arrive qu'un candidat qui a réussi son premier diplôme d'enseignant secondaire inférieur, désire continuer afin d'obtenir le second diplôme, c'est-à-dire celui du professorat secondaire supérieur. Ainsi, l'échelonnage de ces études et titres peut en même temps élargir les bases de recrutement et offrir une voie de promotion, dont l'absence est souvent une pierre de touche pour celui qui se demande s'il veut se vouer à l'enseignement.

En *Suisse romande* il n'existe aucune distinction entre les professeurs du premier et du deuxième cycle. Dans les deux cas, c'est un

*Sekundarlehranstalt Saint-Gall*

## Branches pour les sections langues-histoire et mathématiques-sciences

	Leçons par semaine					Total
	1re sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	5e sem.	
<b>Branches obligatoires:</b>						
Pédagogie et psychologie .....	3	2	3	2	2	12
Méthodologie .....	3	2	1	2	1	9
Pratique de l'enseignement .....	2	2	1	1	1	7
Philosophie .....	—	—	2	2	2	6
Sociologie .....	—	—	—	1	1	2
Hygiène .....	—	—	1	—	1	2
Gymnastique (étudiants) .....	(3)	(3)	(3)	(3)	—	(12)
Gymnastique (étudiantes) .....	(2)	(2)	(2)	(2)	—	(8)
<b>Dessin:</b>						
Dessin et dessin au tableau noir .....	1	1				
Méthodologie du dessin .....				2	1	
Art et Histoire de l'art .....			2			
Législation scolaire .....	—	—	—	—	1	1
Première aide en cas d'accidents .....					*	
Initiation à l'emploi .....				*		
des moyens audio-visuels .....					*	
Initiation au cinéma .....					*	
<b>Total .....</b>	<b>11/12</b>	<b>9/10</b>	<b>12/13</b>	<b>12/13</b>	<b>10</b>	<b>54/58</b>
<b>Branches facultatives:</b>						
Religion .....	1	1	1	1	1	5
Colloque philosophique .....	—	—	1	—	1	2
Méthodologie du chant .....	—	—	1	1	1	3
Plain-chant .....	1	1	1	1	1	5
Musique instrumentale .....	1	1	1	1	1	5
Modelage .....	—	2	—	—	—	2
Travaux sur bois et métal .....	—	—	—	2	2	4
Gymnastique .....	—	—	—	—	1	1
Sténographie .....	—	—	—	—	1	1

certificat de maturité qui est à la base de leurs études et une licence obtenue après 3 ou  $3\frac{1}{2}$  ans d'études universitaires sanctionne la préparation scientifique. Si en Suisse alémanique, le professeur de l'enseignement secondaire supérieur prend souvent le titre de docteur, ceci devient une exception pour la Suisse romande. La raison en est très simple: dans les cantons romands tout comme en France, le titre de «docteur» n'est attribué qu'au médecin tandis que dans les cantons alémaniques tout comme en Allemagne ou en Autriche, le «Herr Doktor» est d'usage courant et «respectable».

## Branches pour la section langues-histoire

	Leçons par semaine					Total
	1re sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	5e sem.	
<b>Branches obligatoires:</b>						
Allemand .....	4	4	4	4	4	20
Français .....	4	4	4	4	4	20
Anglais/Italien .....	3	3	3	3	3	15
Histoire/Géographie .....	3	3	3	3	3	15
Plus les branches obligatoires pour les deux sections .....	11/12	9/10	12/13	12/13	10	54/58
<b>Total .....</b>	<b>25/26</b>	<b>23/24</b>	<b>26/27</b>	<b>26/27</b>	<b>24</b>	<b>124/128</b>
<b>Branches facultatives</b>						
<b>Répétition:</b>						
Français .....	2	1				3
Italien .....	2	1				3
Latin .....			3			3
Latin, méthodologie .....				2		2

En Suisse, la terminologie scolaire varie d'un canton ou d'une région à l'autre. Il en va de même pour la dénomination des enseignants, dénomination qui correspond d'ailleurs souvent aux types d'école auxquels sont affiliés ces professeurs. Là encore, la situation est plus compliquée dans la partie alémanique où nous trouvons dans le premier cycle le «Reallehrer, Sekundarlehrer, Mittellehrer, Bezirks-schullehrer, Progymnasiallehrer», et dans le deuxième cycle le «Gymnasiallehrer, Kantonsschullehrer, Mittelschullehrer, Oberlehrer», etc. Le titre de «Professor» est généralement réservé aux enseignants universitaires, mais il peut être attribué à titre honorifique à un enseignant secondaire. En Romandie par contre est professeur tout enseignant à l'échelon secondaire. C'est une petite revanche prise à l'égard du «Herr Doktor».

Parlons maintenant du *programme* et de son contenu. En Suisse alémanique, nous distinguons donc deux échelons: *enseignants du premier* et *du deuxième cycle*. En ce qui concerne les premiers, nous reproduisons ici les plans d'études de la «Sekundarlehreramtsschule» à Saint-Gall, établissement indépendant de l'Université et du «Seminar für Mittellehrer» à Bâle qui est en quelque sorte relié à l'Université.

## Branches pour la section mathématique-sciences

	Leçons par semaine					Total
	1re sem.	2e sem.	3e sem.	4e sem.	5e sem.	
<b>Branches obligatoires:</b>						
Mathématique .....	4	4	2	2	2	14
Biologie .....	2	2	2	2	4	12
Physique: deux branches .....	3	3	2	2	2	(12)
Chimie: deux branches .....	2	3	2	2	2	(11)
Géographie: à option .....	2	2	2	2	2	(10)
Géographie .....	1	1	1	1	1	5
Economie et comptabilité .....	2	2			2	6
Allemand.....			2	2		4
Géométrie descriptive .....			2	2		4
<b>Expérimentation:</b>						
Physique .....	3			3		6
Chimie .....			3			3
Biologie .....		3				3
Dessin technique .....					1	1
Plus les branches obligatoires pour les deux sections .....	11/12	9/10	12/13	12/13	10	54/58
<b>Total .....</b>	<b>28/30</b>	<b>27/29</b>	<b>27/29</b>	<b>27/29</b>	<b>23/24</b>	<b>132/141</b>
<b>Branches facultatives:</b>						
Arpentage .....					2	2

*Formation des enseignants du premier cycle  
dans le canton de Bâle-Ville*

Conditions d'admission: Certificat de maturité ou diplôme d'instituteur primaire délivré par une école normale suisse.

**Etudes:**

1° Etudes spécialisées portant sur trois branches, pendant 6 semestres au moins, dont au minimum 2 à Bâle. Si l'étude porte sur de nouvelles langues, séjour à l'étranger pendant 3 mois au moins.

2° Examen scientifique portant sur trois branches.

3° Formation pédagogique et spécialité complémentaire (cours normal d'une année).

4° Examen pédagogique et examen spécialisé complémentaire.

## Plan d'études de la formation pédagogique

	Semestre d'été	Semestre d'hiver
<b>Branches:</b>		
Pédagogie .....	4	4
Psychologie .....	2	2
Méthodologie .....	5	5
Exercices pratiques .....	4	4
Hygiène scolaire .....	1	1
Logopédie .....	2	-
Connaissance artistique .....	2	2
Gymnastique .....	2	2
	22	20
Branche complémentaire .....	2-4	2-4
Allemand pour candidats non-germanistes ...	4	4
	24-30	22-28
<b>Branches complémentaires:</b>		
Allemand .....	4	4
Travaux manuels sur papier ou sur bois .....	4	4
Écriture .....	2	2
Sténographie .....	2	2
Gymnastique .....	4	4

Pour les professeurs de l'enseignement secondaire supérieur citons les exemples de *Berne* et *Fribourg*:

*Berne*

Exigence: 4 ans d'études universitaires au moins, à la Faculté des lettres ou à la Faculté des sciences, dont 1 semestre à une université autre que celle de Berne.

Pour être admis à l'examen d'obtention du brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire, le candidat doit attester avoir suivi un cours pratique et didactique portant sur l'une des branches obligatoires d'examen au moins (lettres) ou sur la branche principale ou l'une des branches secondaires si celle-ci est admise comme branche principale (sciences). Ce cours pratique et didactique ne peut être commencé avant la fin du 4<sup>e</sup> semestre d'études.

La durée du cours est de 10 semaines consécutives au moins. On exige des candidats, pour toute la durée du cours, 50 heures de présence au minimum et 100 heures au maximum.

Le candidat doit d'autre part attester avoir pris part, sous la surveillance d'un professeur de l'enseignement secondaire, aux leçons d'un gymnase, et ce à plusieurs degrés. Ce stage doit durer 6 semaines au moins sans interruption et comporter 10 heures hebdomadaires de présence au minimum, pendant lesquelles le candidat écoute les leçons et remplace le professeur.

Le certificat qu'il reçoit après ce stage doit indiquer le nombre de semaines et le nombre d'heures hebdomadaires qu'a comporté le stage. Celui-ci ne peut être entrepris avant la fin du 5<sup>e</sup> semestre d'études.

### *Fribourg*

**Titre exigé:** Licence d'enseignement (diplôme de maître de gymnase).

Ce titre s'obtient à la Faculté des lettres ou à la Faculté des sciences.

**Durée des études:** 8 semestres au minimum.

Pour l'admission aux examens, le candidat doit présenter une attestation déclarant qu'il a effectué avec succès un stage de 6 semaines (ou de deux fois 3 semaines) dans une école du second degré (classes supérieures et classes inférieures).

**Examens:** Les examens écrits comportent un travail de diplôme dans la branche principale ainsi qu'un travail à huis-clos dans les deux branches et en pédagogie théorique (pédagogie générale ou psychologie pédagogique). Le travail à huis-clos pour la branche principale concerne le domaine de cette branche qui n'a pas été traité dans le travail de diplôme.

Le travail de diplôme doit avoir été approuvé quant à son sujet par le professeur qui enseigne la branche. Il doit être présenté sous la forme d'une dissertation d'au moins cinquante pages dactylographiées. Il peut être rédigé en français, en allemand ou en italien. Le doyen, d'entente avec l'examinateur, décide de l'emploi d'une autre langue.

Le travail doit exposer de façon claire et complète une question scientifique. Il doit être rédigé selon les règles de la méthode scientifique et prouver, en particulier, que le candidat est capable d'une étude personnelle et critique des sources et de la littérature concernant un problème.

Les travaux à huis-clos précèdent immédiatement les examens oraux; ils durent 4 heures. Les sujets en sont donnés par le professeur de branche, qui détermine les instruments de travail auxquels le candidat pourra avoir recours et qui apprécie le travail.

**Les examens oraux:** L'examen dans les deux branches d'enseignement dure 1 heure pour chacune d'elles. Si une branche d'enseignement s'étend à deux domaines, l'examen dans chacun d'eux dure  $\frac{1}{2}$  heure.

L'examen de pédagogie théorique dure  $\frac{1}{2}$  heure. Si le candidat choisit la pédagogie générale pour le travail à huis-clos, l'examen oral portera sur la psychologie pédagogique, et inversement.

L'examen de didactique pratique comporte une leçon d'épreuves dans chacune des branches d'examens. En principe une de ces leçons doit être donnée dans une classe inférieure, l'autre dans une classe supérieure. Chacune des leçons dure 45 minutes. Elle est suivie d'un colloque méthodologique et didactique.

Si, en Suisse romande, comme nous l'avons dit plus haut, les cantons de Genève et Vaud plus spécialement sont en train de mettre sur pied un nouveau système de formation pour les professeurs de l'enseignement secondaire, Neuchâtel par contre a adopté une solution intermédiaire:

### *Neuchâtel*

**Titre exigé:** Licence universitaire reconnue par la loi ou titre jugé équivalent.

**Durée des études:** 7 semestres au minimum pour l'obtention de la licence.

#### **Formation pédagogique, examens:**

Le porteur d'une licence universitaire ou d'un titre équivalent ne peut être nommé titulaire d'un enseignement dans une école secondaire, un gymnase ou une école de commerce que s'il a obtenu le certificat d'aptitude pédagogique. Il existe trois types de certificats d'aptitude pédagogique, selon que le licencié se destine à l'enseignement littéraire, scientifique ou commercial.

Le certificat d'aptitude pédagogique est délivré par le Conseil d'Etat à tout licencié remplissant les conditions légales et justifiant:

- qu'il a accompli de façon satisfaisante le stage professionnel;
- qu'il a suivi à l'Université de Neuchâtel des cours de formation pédagogique et subi avec succès les examens réglementaires.

#### **Stage professionnel:**

Les stages professionnels sont organisés par le Département de l'instruction publique auquel sont attachés trois directeurs de stage

chargés respectivement de la préparation à l'enseignement littéraire, scientifique et commercial.

Le stage s'accomplit en règle générale simultanément ou successivement dans plusieurs classes d'écoles secondaires, de gymnases ou d'écoles de commerce. La durée du stage est de 2 mois, à raison de 20 heures hebdomadaires au moins dans une école secondaire ou de 16 heures hebdomadaires au moins dans un gymnase ou une école de commerce.

#### Cours et examens universitaires:

Des cours de formation pédagogique pour les candidats à l'enseignement secondaire ou commercial sont institués à la Faculté des lettres et à la Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel, au besoin aussi à la Faculté de droit, section des sciences commerciales, économiques et sociales.

Les candidats à l'enseignement secondaire ou commercial sont tenus de suivre, pendant 2 semestres, les cours de formation pédagogique ci-après, d'une heure hebdomadaire chacun: pédagogie théorique, psychologie, méthodologie et pédagogie pratique (exercices).

Les cours de pédagogie théorique et de psychologie sont communs à tous les candidats, alors que les cours de méthodologie et de pédagogie pratique sont distincts selon le genre d'enseignement auquel se destine le candidat.

Les examens de formation pédagogique ont lieu en même temps que les examens organisés par les facultés.

#### Les candidats sont soumis aux épreuves ci-après:

- a) un examen écrit sur un sujet de pédagogie ou de psychologie;
- b) un examen oral portant également sur la pédagogie ou la psychologie;
- c) un examen de pratique professionnelle.

Les examens écrits ou oraux portent sur la matière des cours de pédagogie théorique et de psychologie que les candidats ont suivis et sur le ou les ouvrages désignés à l'avance par les professeurs. La durée de l'épreuve écrite est de 4 heures; celle de l'épreuve orale, de 20 à 30 minutes.

L'examen de pratique professionnelle consiste en une leçon donnée aux élèves d'une classe d'école secondaire, de gymnase ou d'école de commerce.

#### Le programme de Lausanne (Vaud) est le suivant:

*Lausanne*

**Titre exigé:** Licence (diplôme d'Etat) ès lettres, ès sciences ou ès sciences économiques et commerciales de l'Université de Lausanne.

**Durée des études:** 7 semestres au minimum pour l'obtention de la licence.

**Formation pédagogique (1 an), examens:**

L'année de formation pédagogique commence au printemps et comprend 2 semestres. Le stage comprend:

- 1° Les cours théoriques.
- 2° Les séminaires de didactique spéciale.
- 3° La pratique de l'enseignement.

**Cours théoriques:**

Les stagiaires doivent suivre régulièrement, pendant l'année de formation pédagogique, les cours suivants, prévus par le règlement de l'Ecole des sciences sociales et politiques pour l'obtention du certificat d'études pédagogiques:

- 1° Pédagogie générale (y compris le séminaire).
- 2° Histoire de l'éducation.
- 3° Education comparée.
- 4° Développement de l'enfant et de l'adolescent.
- 5° Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent.
- 6° Introduction aux problèmes philosophiques.

Les licenciés ès sciences économiques et commerciales qui n'ont pas suivi, pendant leurs études à l'Ecole des hautes études commerciales, le cours sur la formation commerciale en Suisse, sont astreints à le suivre pendant le stage.

Les stagiaires participent aux séminaires des disciplines qui figurent à leur licence et qui sont enseignées dans les collèges.

**Sont obligatoires:**

**A. Pour les licenciés ès lettres et les candidates au brevet de maîtresse secondaire:**

– le séminaire de français et trois des séminaires suivants: latin, grec, allemand, anglais, italien, histoire, géographie.

**B. Pour les licenciés ès sciences mathématiques et ès sciences physiques:**

– les séminaires d'arithmétique, de mathématiques, de physique et de sciences élémentaires.

**C. Pour les licenciés ès sciences naturelles:**

- les séminaires d'arithmétique, de physique, de sciences élémentaires et de biologie.

D. Pour les licenciés ès sciences économiques et commerciales:

- les séminaires de branches commerciales (économie politique, arithmétique commerciale, comptabilité, droit commercial), d'arithmétique et de géométrie.

Tous les stagiaires suivent en outre un séminaire d'orientation pratique et d'initiation aux moyens audio-visuels.

Chaque séminaire s'étend en principe sur 1 semestre.

Les stagiaires peuvent être astreints à suivre un cours de diction (pose de la voix, élocution).

Il est aussi organisé un séminaire de didactique de l'histoire biblique auquel peuvent s'inscrire les licenciés qui désirent enseigner cette branche dans les collèges. Ce cours est aussi destiné aux futurs pasteurs qui envisagent cet enseignement.

Chaque séminaire comprend une introduction méthodologique, des exercices pratiques, des leçons données par les candidats dans les collèges, en présence des autres stagiaires.

#### Pratique de l'enseignement:

A côté des leçons pratiques des séminaires de didactique spéciale, le stagiaire assume seul un enseignement régulier de 10 à 12 heures par semaine dans un collège. Le stagiaire peut être appelé à suivre et à donner des leçons dans des classes autres que celles qui lui sont attribuées.

Le Département de l'instruction publique délivre le brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire aux candidats:

1° qui ont obtenu le certificat d'études pédagogiques délivré par l'Université;

2° qui ont participé régulièrement aux séminaires de didactique spéciale;

3° dont l'enseignement a donné satisfaction.

Nous constatons que *la formation des professeurs secondaires pose trois problèmes principaux:*

1° Est-il possible, avantageux et raisonnable de concevoir, pour les enseignants du premier et du deuxième cycle, une formation échelonnée?

2° La formation scientifique donnée par l'Université est-elle adéquate à la tâche future de l'enseignant?

**3<sup>o</sup> La formation psycho-pédagogique avec ou à la suite de la formation scientifique est-elle suffisante ou non ?**

Au sujet de *la première question*, les avis seront toujours partagés. Pourtant nous pensons que souvent des motifs matériels – traitements, etc. – de la part du corps enseignant s'en mêlent lorsqu'il est discuté de cette formation. Pour l'instant, celle des enseignants du degré inférieur et supérieur est différente. Si, d'une manière générale, celle des professeurs du premier cycle était prolongée à 3 ans, nous considérerions cette mesure comme suffisante. Nous ne pensons pas qu'une même formation soit absolument nécessaire pour les professeurs des deux cycles. Rappelons que G. Picht, auteur d'articles très remarqués sur la crise de l'école allemande<sup>2</sup>, voit dans cette formation échelonnée du corps enseignant en Suisse alémanique une solution salutaire aux difficultés de l'école de son pays. Que les professeurs du premier cycle – qui prend de plus en plus la forme d'un cycle d'orientation – aient besoin d'une nouvelle formation en vue de cette tâche moderne de l'école, l'expérience le prouve. Beaucoup de difficultés dans la mise en chantier des cycles d'orientation résultent d'une préparation insuffisante du personnel attaché à cette entreprise: professeurs, psychologues, etc.

En ce qui concerne *la deuxième question*, on se demande quelle solution adopter. Certes, les cours donnés dans les Facultés de lettres et de sciences ne sont pas orientés vers les matières que le futur professeur devra enseigner à ses élèves. Ainsi un étudiant de chimie ou de physique ne fera peut-être jamais – pendant ses études universitaires – des expériences qu'il sera chargé de démontrer en classe.

Un étudiant de la Faculté de lettres peut souvent être victime de la spécialisation d'un professeur; il apprendra peut-être tous les détails d'un mouvement littéraire sans trouver les grandes lignes de la littérature mondiale et encore moins les critères d'une évaluation d'un travail d'élève. Des cours facultatifs pourraient-ils pallier ces inconvénients ? D'autre part, une licence de caractère trop professionnel semble dévaloriser le statut scientifique du corps enseignant secondaire et risque d'exclure la réorientation d'un candidat inapte à l'enseignement. La question n'est pas résolue, et le dialogue gymnase-université reste ouvert à ce sujet. Nous constatons actuellement chez quelques universitaires, la tendance à éliminer la formation des enseignants de la Faculté. Mais trop souvent, ce n'est que pour

<sup>2</sup> G. Picht, Die deutsche Bildungskatastrophe, – Christ und Welt, du 21 février 1964, no 8, p. 4.

résoudre un problème de place, ce qui n'a rien à voir avec le fond du problème.

Il est évident que la profession d'enseignant à l'école secondaire est caractérisée par un *dilemme difficile à résoudre*. Le professeur secondaire est-il en premier lieu un *scientifique* et ensuite un *éducateur*, ou bien, au contraire, en premier lieu un *éducateur* et ensuite seulement un *scientifique*. Un jeune sociologue suisse, Kurt Lüscher, a sondé l'opinion des professeurs et des élèves<sup>3</sup>. Pour la plupart des professeurs le travail scientifique occupe la place prépondérante, tandis que les élèves demandent avant tout un pédagogue. Malgré les apparences de révolte ou de soif d'indépendance les adolescents ont besoin d'être guidés. En ce besoin même résident certains travers de la jeunesse: vivre en bande, porter les mêmes blousons, etc. Certes, l'enseignement secondaire supérieur est en partie à l'abri des problèmes que pose la jeunesse désorientée. La réponse des élèves bernois nous le prouve: l'école ne doit pas seulement instruire, mais aussi éduquer. En Suisse tout au moins, nous sous-estimons souvent les possibilités et les nécessités d'activités extra ou parascolaires, cette vie scolaire qui caractérise l'atmosphère de l'école chez les Anglo-Saxons<sup>4</sup> ou dans les pays de l'Est.

En soulignant cette polarité dans la profession de l'enseignant secondaire – polarité entre activité scientifique et pédagogique – nous avons abordé *la troisième question*, celle de savoir si la formation psycho-pédagogique de nos maîtres secondaires est adéquate, suffisante ou non. Nous pensons que les nouvelles tendances telles qu'elles se dessinent dans les voies adoptées à Lausanne et Genève ont pour but de renforcer cette formation en liaison étroite avec l'activité pratique. Voici en bref comment est organisée cette formation à Genève:

#### Genève

**Titre exigé:** Licence ès lettres ou ès sciences de l'Université de Genève ou tout autre titre jugé équivalent. Sont également reconnus les grades délivrés par une école polytechnique suisse.

**Durée des études:** 6 à 8 semestres pour l'obtention de la licence.

**Formation pédagogique (2 ans):**

Pour obtenir le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire, les licenciés doivent se soumettre à une formation pédagogique,

<sup>3</sup> Kurt Lüscher, *Der Beruf des Gymnasiallehrers*, Bern, P. Haupt, 1965.

<sup>4</sup> *Gymnasialdirektoren besuchen amerikanische Schulen*, Aarau, H. R. Sauerländer, 1965.

assurée par le Département de l'instruction publique en collaboration avec l'Université. Cette formation s'étend sur 2 années: 1 année de cours de méthodologie, de pédagogie et de psychologie, et des stages pratiques sous la direction de maîtres de stage. Au cours de cette première année d'études, les candidats ont la charge d'une suppléance restreinte et reçoivent une indemnité d'études. La seconde année est destinée à parfaire cette formation: une suppléance plus importante, rémunérée, est confiée aux candidats qui enseignent sous la surveillance des maîtres d'application. Un brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire est délivré aux candidats qui ont suivi avec succès cette formation pédagogique.

Nous prenons nous-mêmes part à cette formation pédagogique et sommes arrivés aux conclusions suivantes: cette innovation a certes l'avantage d'attirer de nouveaux candidats, mais plutôt grâce aux mesures matérielles qui accompagnent cette réforme que par son tracé. Cette première impression sera sûrement corrigée. Là aussi un rodage est nécessaire. Au début, une certaine résistance passive a été ressentie de la part des candidats qui ne voyaient pas la nécessité ou l'utilité d'une telle formation. De plus, les contacts entre professeurs de l'Institut des sciences de l'éducation et maîtres de stage ou de méthodologie laissaient à désirer. Ce manque de collaboration nous découvre la deuxième polarité dans la profession de l'enseignant secondaire. Il y aura toujours conflit entre le professeur-pédagogue qui ne veut qu'attribuer sa part à une éducation gymnasiale de culture générale, et le professeur-savant, qui ne vise que l'instruction et l'information scientifiques de ses élèves.

La finalité formelle ou matérielle de l'enseignement secondaire a de tout temps divisé les esprits et mis en opposition humanistes et scientifiques. Il y a peu de temps encore nos gymnases et lycées étaient tributaires du système d'éducation tel qu'il avait été organisé au Moyen Age ou même dans l'Antiquité.

Les sept arts libéraux furent la substance de cet enseignement gymnasial défini par la «ratio studiorum» des collèges de Jésuites. La Révolution française et le néo-humanisme allemand, représenté par Humboldt, n'ont guère transformé cette image. Tant que la pédagogie gymnasiale ne voit pas la possibilité d'aboutir à un humanisme nouveau fondé tout aussi bien sur un enseignement de la technologie et des sciences que sur un enseignement littéraire, le problème de la réforme de nos établissements secondaires ne pourra être résolu<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Josef Reitinger, *Gymnasialpädagogik*, München, Manz, 1966.

Pourtant – *le problème de la formation des enseignants secondaires s'aggrave ou se complique pour trois raisons*: la première en est le progrès continu et accéléré des sciences, la deuxième tient aux nouvelles techniques et aux nouveaux procédés d'enseignement (moyens audio-visuels, enseignement programmé, etc.) la troisième enfin découle de cette fameuse «explosion scolaire» due à une explosion démographique et sociale. Dans un projet d'«Etude sur l'offre et la demande de personnel enseignant au niveau de l'enseignement primaire et secondaire», publié par l'OCDE, nous lisons le paragraphe suivant:

L'absence ou l'insuffisance de la formation professionnelle dans le domaine de la pédagogie, de la psychologie et de la sociologie a été ressentie brutalement lorsque les structures anciennes de l'enseignement secondaire ont été modifiées afin de faire place à un plus grand nombre d'élèves, issus de milieux culturels éloignés de ceux dont étaient généralement issus les enseignants. L'absence d'initiation socio-psychologique n'a pas toujours permis à l'enseignant de prendre conscience des mutations affectant la société et l'école. Parfois, l'enseignant s'est trouvé en porte-à-faux, car les réformes du contenu et du style de l'enseignement n'avaient pas toujours suivi les réformes de structures. De plus, lorsque de nouveaux moyens d'enseignement étaient mis à sa disposition, l'insuffisance de sa formation pédagogique ne lui a pas toujours permis de maîtriser immédiatement les innovations dont il aurait été l'un des premiers bénéficiaires.

**La Suisse se trouve dans une situation analogue, malgré les efforts déployés afin d'améliorer la formation psycho-pédagogique de ces professeurs.**

Il est évident que ces problèmes n'échappent pas aux autorités scolaires, ni à la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire. Elles sont conscientes que c'est une des causes de la difficulté du recrutement et de la pénurie actuelle de professeurs secondaires. La Commission fédérale pour l'étude des problèmes de relève dans le domaine des sciences morales, des professions médicales et des maîtres d'école moyenne avait proposé comme remède non seulement un élargissement de la base du recrutement et une amélioration de la formation, mais également de meilleures conditions de travail et avait reconnu la nécessité d'un perfectionnement continu.

Quelles sont actuellement les conditions de travail? A l'échelon supérieur, l'enseignant secondaire donne 26 à 30 leçons par semaine, à l'échelon supérieur 22 à 23. Des décharges pour travaux préparatoires (sciences), corrections (langues), tâches administratives et raison d'âge peuvent être accordées. En général, le professeur secondaire bénéficie de 12 à 14 semaines de vacances. Après quelques

années de service, des congés d'étude sont autorisés dans différents cantons, mais ce n'est que dans deux ou trois cantons que les professeurs y ont droit légalement. On comprend alors la proposition de la Commission fédérale dans son rapport:

D'une part, il est nécessaire que le maître secondaire perfectionne ses connaissances, qu'il se tienne au courant des dernières recherches; s'il est doué et qu'il s'en sente l'envie, il faut qu'il puisse prendre part à ces recherches; d'autre part, il doit avoir la possibilité, en sa qualité de citoyen, d'exercer une certaine influence publique (armée, politique, activité culturelle), qui devrait contribuer à relever le prestige social de la profession. Pour cela, les maîtres doivent avoir du temps; il conviendrait à cet effet de réduire sans tarder le nombre d'heures obligatoires et l'effectif des élèves par classe.

Il serait bon qu'à l'échelon national, l'on assigne certaines normes aux conditions de travail du corps enseignant; la concurrence incessante qui oppose les cantons ou les communes entre eux a quelque chose de décourageant et d'indigne.

En outre, les conditions de travail devraient être améliorées dans bien des écoles (bibliothèques d'étude, salles de travail et de lecture, suppression pour le maître ou le directeur de travaux administratifs par la création d'un secrétariat bien organisé, etc.).

**Les traitements des professeurs secondaires varient d'un endroit à l'autre.**

En voici quelques exemples:

Canton de Zurich: minimum 26 020 francs, maximum 33 819 francs,

Canton de Berne: minimum 26 018 francs, maximum 33 257 francs,

Canton de Zoug: minimum 21 900 francs, maximum 32 700 francs,

Canton de Bâle-Ville: minimum 24 054 francs, maximum 32 479 francs,

Canton de Bâle-Campagne: minimum 25 657 francs, maximum 33 969 francs,

Canton d'Argovie: minimum 27 900 francs, maximum 36 700 francs (traitements de base, sans allocations sociales, etc.).

Il est toujours difficile de comparer ou d'évaluer des salaires, car, dans ces calculs, le coût de la vie et le taux d'imposition jouent naturellement un grand rôle. Comparés aux fonctionnaires, les professeurs de l'enseignement secondaire ne sont pas défavorisés, mais il est difficile de les confronter aux représentants des professions libérales et à certains postes de l'industrie privée.

Le problème des conditions de travail et de la rétribution des professeurs secondaires est d'autant plus important que ceux-ci ont besoin de se perfectionner. Que les professionnels, directeurs et professeurs d'écoles secondaires, aient de tout temps affirmé cette néces-

sité, nous l'avons déjà dit en parlant des mérites de ces organes semi-officiels ou privés. Qu'il nous soit permis de rappeler deux faits : en automne 1967 la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire a organisé une semaine d'études pour le perfectionnement de ses membres. Deux mille professeurs environ, soit 70 à 80% du corps enseignant secondaire, ont participé, de leur propre gré, à cette manifestation qui avait obtenu l'appui des autorités cantonales et communales ; la Confédération de sa part, avait octroyé une subvention. Tous, autorités scolaires et professeurs, ont compris la nécessité d'une telle initiative. D'autre part, il importe de souligner qu'un « Comité d'action en faveur du perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire suisse » a été créé pour promouvoir ces activités. Nous citons ici l'introduction du rapport présenté par ce comité :

Il n'incombe pas à l'enseignement secondaire supérieur de présenter à ses élèves toutes les nouvelles découvertes scientifiques, quitte à les simplifier plus ou moins. Il n'a pas à se substituer à l'Université. Cependant, le gymnase, qui a le devoir de mettre ses élèves en état de comprendre le monde où nous vivons, ne peut ignorer les découvertes fondamentales qui ne changent pas seulement nos habitudes, mais les conditions même de notre vie. D'autre part, la science découvre parfois entre les phénomènes des relations nouvelles, qui permettent d'ordonner des connaissances anciennes et partielles dans un cadre plus vaste et plus simple. L'école doit en tenir compte, surtout si ces groupements permettent de réduire la quantité des matières à étudier, au profit d'une meilleure compréhension.

Le développement toujours plus rapide de la recherche scientifique exige que l'école, elle aussi, devienne plus mobile. Si jadis, alors que cette évolution était plus lente, l'école pouvait dans une certaine mesure se renouveler simplement par le fait que les jeunes maîtres entrant en fonction apportaient de l'Université un savoir actuel, ce genre de renouvellement ne suffit plus aujourd'hui. Actuellement, aucune formation universitaire, si excellente soit-elle, ne reste suffisante pour une carrière de 35 ans.

Seul le maître dont les connaissances dépassent de beaucoup celles qu'il aura à enseigner au gymnase, et qui est à même de suivre pas à pas les progrès de la recherche, est capable de juger quelles sont les notions importantes pour l'enseignement secondaire, et quelles sont celles qu'on peut laisser de côté. Méconnaître ce fait, c'est aller vers cette surcharge des programmes dont on se plaint tellement. D'autre part, le maître consciencieux, qui a le sentiment de ne plus être à la hauteur de sa tâche au point de vue scientifique, perd cette sûreté de soi si nécessaire à tout enseignant.

Pour toutes les raisons que nous venons de mentionner, le gymnase devrait aujourd'hui, plus que par le passé, pouvoir se tourner vers l'Université. Mais on ne peut guère demander aux professeurs d'Université de s'intéresser aux répercussions que les résultats de leurs recherches peuvent avoir sur le programme de l'école secondaire, parce qu'ils sont eux-mêmes tenus en haleine par les progrès incessants de leur propre spécialité. Le travail si important de l'adaptation incombe dès lors presque entièrement aux maîtres secondaires.

Le perfectionnement du maître de gymnase ne doit cependant pas se limiter aux branches scientifiques, aux disciplines enseignées, mais s'étendre également aux méthodes d'enseignement. On ne devrait pas négliger non plus les données récentes de la sociologie. C'est à juste titre que l'on demande instamment que s'élargisse le champ de recrutement des futurs universitaires. A cet égard, l'action des autorités scolaires ne suffit pas. Pour accomplir cette tâche d'intérêt national, nous avons besoin de maîtres secondaires qui sachent s'intéresser avec une sympathie agissante aux enfants venus de milieux peu cultivés<sup>6</sup>.

Ce comité ne s'est pas contenté de réaffirmer la nécessité du perfectionnement des maîtres secondaires. Il se soucie des propositions faites telles que congés payés, bourses d'études, décharges de cours, etc. Il propose encore de la manière suivante, la création d'un Centre de coordination pour le perfectionnement des maîtres secondaires :

De manière à être vraiment efficaces, tous les efforts entrepris en vue du perfectionnement doivent être rassemblés et coordonnés. La création d'un centre suisse de coordination serait d'une utilité indéniable pour notre enseignement secondaire tout entier. La coordination de l'enseignement et des institutions scolaires ne peut pas être, si nécessaire qu'elle soit, l'effet d'une décision prise par quelque autorité supérieure. La tradition suisse, historiquement fondée, de faire appel à la collaboration des forces vives de toutes les régions et de tous les cantons doit être respectée. Une collaboration suivie de tous les maîtres secondaires suisses dans le domaine de leur perfectionnement professionnel ne manquera pas d'avoir d'heureux effets sur la coordination de l'enseignement, si l'on s'attache plus à l'esprit qui doit animer nos écoles qu'à une unification des structures.

Quel que soit le respect que l'on a de la souveraineté cantonale en matière scolaire, il faut admettre qu'on n'arrivera à employer au mieux les forces disponibles qu'en recourant à une coopération sur le plan national. Les grands cantons, surtout ceux qui ont leur propre Université, pourraient à la rigueur pratiquer une sorte d'autarcie culturelle, mais on ne peut pas attendre des petits cantons qu'ils se mettent simplement dans le sillage des grands. Le centre de coordination proposé garantirait à chacun le droit de faire entendre sa voix.

Dans les circonstances actuelles, il se fait souvent un incroyable gaspillage d'énergies. Chaque maître cherche pour son propre compte à adapter aux besoins de l'école les données récentes de la science et à placer dans un nouvel éclairage les connaissances anciennes. Le centre de coordination pourrait suggérer, rationaliser ces travaux de mise à jour et les rendre accessibles à tous. Il rendrait possibles des échanges fructueux entre les divers milieux culturels de notre pays, et ainsi pourraient tomber les cloisons étanches qui nous séparent encore trop souvent.

On pourrait assigner à ce centre de coordination toute une série de tâches :

- Il coordonnerait les cours de perfectionnement existants et, le cas échéant, prendrait lui-même l'initiative d'en créer.
- Il veillerait à ce que soient créées des communautés de travail pour l'élaboration de nouveaux moyens d'enseignement.

<sup>6</sup> Le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire, Bâle, 1966.

- En collaboration avec des professeurs d'Université, il examinerait quelles répercussions les plus récents travaux scientifiques peuvent avoir sur les programmes et sur la conception de l'enseignement gymnasial.
- Il pourvoirait à une information suivie. La revue « *Gymnasium Helveticum* » devrait être développée, ce qui n'est pas possible sans appuis financiers.
- Il apporterait sa contribution à l'éducation civique en publiant périodiquement des bulletins consacrés à des questions politiques relevant de l'actualité.
- Tous les maîtres secondaires devraient être tenus au courant des nouveautés concernant leur spécialité par des professeurs d'Université, des personnalités compétentes de l'industrie ou des collègues particulièrement qualifiés. Un service de renseignements devrait pouvoir indiquer à chaque maître où il peut se procurer de la documentation scientifique sous une forme immédiatement utilisable dans l'enseignement.
- Il devrait veiller à ce que soient étudiés les problèmes actuels d'ordre psychoscolaire ou sociologique, comme par exemple l'encouragement d'enfants issus de milieux familiaux peu cultivés, ou l'influence du mode de vie actuel sur la faculté de se concentrer.
- Il serait chargé de la coordination des travaux d'ordre pédagogique concernant l'enseignement secondaire que les maîtres entreprendraient pendant leurs congés d'études, et contribuerait à assurer un emploi judicieux des moyens financiers mis à disposition.

Pour donner suite aux postulats énoncés ci-dessus, on peut procéder de diverses manières. Ce sera l'affaire de la Conférence des chefs des départements de l'instruction publique et du Département fédéral de l'intérieur, en collaboration avec la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (à laquelle appartiennent aussi les maîtres des écoles normales et des écoles de commerce) de trouver la forme la mieux appropriée pour ce nouvel organisme.

Pour prévenir d'emblée tout malentendu, disons nettement qu'il n'est pas question d'une haute école fédérale pour la formation du corps enseignant secondaire. Le Centre de coordination que nous proposons aurait à s'occuper exclusivement du perfectionnement des maîtres en fonction, et il n'est pas indispensable qu'il prenne la forme d'un office centralisé.

**La question est actuellement à l'étude auprès de la Commission pour les questions de l'enseignement secondaire instituée par la Conférence suisse des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique.**

Ainsi se présente la situation des professeurs de l'enseignement secondaire en Suisse. Si nous en venons à l'état de tout l'enseignement secondaire, nous enregistrerons beaucoup de voix positives, mais aussi des critiques sévères sont actuellement formulées à son égard; preuve en est la publication de G.P. Landmann: « *Unsere Gymnasien sind krank. Eine Diagnose und Versuch einer Therapie* » (Zürich, EVZ, 1967). Rappelons donc, pour terminer notre étude, ce que W. Oberle écrit dans « *Gymnasium Helveticum* » (1967/68, n° 1, p. 55) concernant la réforme permanente du gymnase:

Pour que le gymnase de demain puisse accomplir pleinement sa mission, il faut que ses représentants et ses responsables se demandent, aujourd'hui déjà, quels sont les buts qui prendront le plus d'importance dans les prochains temps, et par quels moyens ils chercheront à atteindre ces buts. Comme les éducateurs de tous les temps, ils devront être conscients du fait qu'ils n'ont pas à former leur propre génération, mais la suivante, une génération qui aura ses particularités propres et sera placée devant de nouvelles tâches. Ils devront être prêts à abandonner tout ce qui ne sera plus essentiel, tout ce qui sera devenu sans intérêt, et à faire face à de nouveaux besoins, à de nouvelles difficultés, aux situations nouvelles qui se présenteront aux maîtres et aux élèves. En particulier, ils ne devront pas oublier que les écoliers vivent et grandissent dans une société différente de celle qui a marqué les éducateurs dans leur jeunesse; certains facteurs de formation ont perdu de leur importance, d'autres sont apparus.

Tout cela montre bien qu'une réforme permanente, que le gymnase s'impose à lui-même, est nécessaire; du fait de l'évolution accélérée qui se manifeste dans presque tous les domaines, elle est aujourd'hui particulièrement urgente.

Les enseignants doivent être disposés à remettre sans cesse en question leur attitude à l'égard de leur tâche et de leurs élèves; ils doivent réviser et étendre leurs connaissances, ils doivent réexaminer et éventuellement modifier l'importance qu'ils veulent donner à certaines notions dans leur enseignement; ils doivent adapter leurs méthodes aux situations nouvelles.

Les buts de l'enseignement et les programmes doivent être constamment repensés; si les changements sont nécessaires, on ne procédera pas simplement à des adjonctions, mais les notions anciennes et les nouvelles doivent être reliées les unes aux autres, de manière à former un tout cohérent qui soit vraiment à la portée des élèves. Quant à l'organisation de l'école, non seulement elle ne devrait pas provoquer de difficultés, mais encore faciliter à chacun les efforts faits en vue d'atteindre le but désiré.

De la réponse apportée à ces problèmes dépend l'avenir de chaque nation. Nous espérons donc que le public suisse se montrera compréhensif au moment où de nouveaux investissements dans l'éducation seront nécessaires.